

L'étau judiciaire du Kazakhgate se resserre autour d'Armand De Decker

LE RÉSUMÉ

L'ex-ministre de la Justice **Stefaan De Clerck** doit être auditionné comme témoin dans le cadre du Kazakhgate.

Les enquêteurs belges ont entendu deux fois **Armand De Decker** et le suspectent de «trafic d'influence» au profit du milliardaire belgo-kazakh **Patokh Chodiev**.

Des documents ont été saisis au Parlement fédéral dans le cadre de l'enquête.

MARTIN BUXANT

Ainsi le prétend la maxime, «chi va piano va sano». Alors que les enquêteurs français pressaient depuis des mois policiers et magistrats belges de mettre le turbo dans l'enquête du Kazakhgate, ceux-ci ont pris le temps de démêler patiemment les fils de cette affaire politico-financière ultra-sensible. Et aujourd'hui, l'enquête des Belges, qui se concentre essentiellement autour du rôle joué par le ministre d'Etat et ancien président du Sénat **Armand De Decker**, franchit un nouveau palier.

Selon nos informations, **Stefaan De Clerck** (CD&V), le président du conseil d'administration de Proximus, doit en effet être auditionné cette semaine par les enquêteurs. Ceux-ci entendent recueillir auprès d'**Armand De Clerck**, qui était ministre de la Justice à l'époque où la loi sur la transaction pénale a été votée, des détails et précisions sur le parcours législatif de cette loi qui a permis au milliardaire belgo-kazakh **Patokh Chodiev** de mettre fin aux poursuites de l'Etat belge contre le paiement d'une somme de 23 millions d'euros. **Stefaan De**

Clerck est entendu comme témoin et non comme suspect, précisent plusieurs sources. C'est **Stefaan De Clerck** qui, en juin 2011, a signé l'ordonnance annulant les chefs d'inculpation contre **Patokh Chodiev**.

Un rôle trouble

Interrogé mardi, le parquet confirme qu'une audition de l'ex-ministre de la Justice est bien prévue et que l'enquête, avec pour «suspect» **Armand De Decker**, se poursuit. Car le suspect, dans cette affaire, est bel et bien le député-bourgmestre d'Uccle **Armand De Decker**. Entendu à deux reprises par les enquêteurs et magistrats en juin et en juillet dernier, **Armand De Decker** et ses conseils, **M^{re} Spreutels** et **Oschinsky**, ne sont pas parvenus, et c'est un euphémisme, à lever les doutes sur le rôle trouble joué par le libéral dans le vote de cette loi.

Rappel des faits: **Armand De Decker** a perçu une somme de quelque 500.000 euros pour son activité dans le dossier **Chodiev**. Et c'est là que le bât blesse: il a été incapable de produire la moindre pièce, note d'honneur ou de travail prouvant qu'il a bel et bien exercé comme avocat dans ce dossier, alors que les autres cabinets d'avocats ayant participé à la défense de **Patokh Chodiev**, **Stibbe** ou encore **Tossens**, n'ont eu aucun

mal à produire des pièces démontrant le travail juridique qu'ils avaient livré.

Dès lors, pour les enquêteurs belges, **Armand De Decker** n'a pas œuvré comme avocat mais bel et bien comme lobbyiste: il a utilisé son influence politique, réelle ou supposée, afin de faire avaliser une loi favorable à son client. D'où la prévention de «trafic d'influence» accolée à cette information judiciaire ouverte à Bruxelles.

Descente au Parlement

Il s'agit de déterminer comment un amendement taillé sur mesure pour **Patokh Chodiev** a franchi les étapes du parcours législatif. Les enquêteurs ont donc tout récemment débarqué au... Parlement fédéral. Ils se sont, entre autres, intéressés au service de la présidence de la Chambre, mais aussi aux archives de la commission des Finances ainsi qu'aux services administratifs: les contacts et échanges préalables au dépôt de cet amendement «**Chodiev**» sont notamment passés au peigne fin.

L'amendement en question a été introduit en mars 2011 par la libérale flamande

Carina Van Cauter et cosigné notamment par le MR **Philippe Goffin**, actuel président de la commission Justice de la Chambre. De source judiciaire, on indique que ces éléments-là sont encore à l'analyse.

Mais c'est bien cet amendement à la loi sur la transaction pénale, étendant notamment la loi aux faits de corruption, qui a permis à **Patokh Chodiev**, deux mois plus tard, de se glisser dans la brèche et d'être blanchi. Une brèche de bien courte durée: la loi a été votée et promulguée en un temps record (un mois). En juin, **Patokh Chodiev** l'utilise puis quasi directement elle est corrigée. Dans sa version corrigée, la loi n'aurait pas permis à **Patokh Chodiev** d'échapper aux poursuites de l'Etat belge...

Le puzzle se met en place et l'étau judiciaire se resserre autour du Ucclois. D'autant plus qu'entre les deux auditions d'**Armand De Decker**, les enquêteurs belges ont eu accès au dossier de leurs collègues français. Et celui-ci est accablant: les Français ont entre autres mis en examen **M^{re} Catherine Degoule**, l'avocate niçoise de **Patokh Chodiev**, pour «corruption d'agent public étranger» — l'agent public étranger étant **Armand De Decker** nommément cité dans le dossier judiciaire français. Plusieurs e-mails faisant partie du dossier hexagonal, désormais entre les mains des Belges, font référence explicite à la procédure de lobbying politico-diplomatique exercée en Belgique pour

faire passer **Patokh Chodiev** entre les mailles du filet judiciaire.

Politiquement, après l'affaire **Kubla**, l'affaire **De Decker** est évidemment une nouvelle épine dans le pied du président du MR **Olivier Chastel**. À Uccle, l'affaire pourrait également provoquer une onde de choc puisqu'outre le bourgmestre, un de ses échelons, **Jonathan Bierman**, a été entendu par les policiers pour son rôle dans le Kazakhgate. Cet avocat proche d'**Armand De Decker**

a également perçu des émoluments (environ 100.000 euros) dont la justification apparaît trouble aux enquêteurs.

Interrogé mardi soir, **Armand De Decker** maintient la ligne de défense à laquelle il est fidèle depuis le début de l'affaire. «Je n'ai fait que mon métier d'avocat, mes confrères peuvent en témoigner. Cette loi était en préparation depuis des mois, c'est ridicule de penser que j'ai pu la faire modifier. Je ne suis pas fou», martèle le ministre d'Etat.

«Je n'ai fait que mon métier d'avocat, c'est ridicule. Je ne suis pas fou.»

ARMAND DE DECKER
MINISTRE D'ETAT

LE KAZAKHGATE, UNE SAGA POLITICO-JURIDICO-FINANCIÈRE FRANCO-BELGE**Armand De Decker**

L'ex-président du Sénat, aujourd'hui député bruxellois MR, a été rattrapé par la Justice française dans ce dossier aux ramifications multiples. C'est «Le Canard enchaîné» qui, le premier, fait état d'une note d'un ex-préfet de la République à l'adresse du ministre de l'Intérieur Claude Guéant, note dans laquelle il est fait état du versement d'une somme (entre 500.000 et 700.000 euros) pour le travail de lobbying exercé par Armand De Decker en vue de faire modifier la loi belge sur la transaction pénale. La plupart des protagonistes français de cette affaire (avocat, sénateur, ex-préfet) ont aujourd'hui été mis en examen par la Justice française. Armand De Decker nie qu'il soit intervenu dans le dossier autrement que pour exercer son métier d'avocat.

Patokh Chodiev

Ce milliardaire belgo-kazakh est celui par qui les malheurs arrivent... Proche du président/dictateur en poste, PatokhChodiev, qui réside entre Londres et Waterloo, a été épinglé par la Justice belge en 1999, entre autres pour des faits de blanchiment dans le dossier Tractebel. Depuis, il n'a eu de cesse de chercher à se sortir des griffes de la Justice belge. C'est le président kazakh Noursoultan Nazarbaïev qui a proposé un deal au président français de l'époque, Nicolas Sarkozy: faire en sorte que la Justice belge lâche la grappe de son ami Chodiev en échange de l'achat par le Kazakhstan de 45 hélicoptères «Eurocopter». Un marché évalué à 2 milliards d'euros au bénéfice de la France. Chodiev a donc fait mettre en place une équipe de juristes et de lobbyistes franco-belges capables de l'aider à faire tomber les chefs d'inculpation pesant en Belgique à son encontre.

Stefaan De Clerck

Le président du CA de Proximus était ministre de la Justice en 2011 à l'époque où l'amendement ayant permis à Patokh Chodiev d'être blanchi a été introduit au Parlement. C'est lui qui a signé l'ordonnance par laquelle les chefs d'inculpation contre le milliardaire ont été abandonnées par l'Etat. Celui-ci s'est acquitté d'une transaction pénale d'un montant de 23 millions d'euros. Stefaan De Clerck n'est que témoin dans cette affaire, insistent les sources judiciaires.

Claude Guéant

L'ex-secrétaire général de l'Elysée puis ministre français de l'Intérieur est un ultra-proche du président de l'époque Nicolas Sarkozy. C'est lui qui a été discrètement chargé de piloter l'équipe d'intervention spéciale franco-belge devant parvenir à faire sortir Patokh Chodiev des griffes de la Justice belge. Un e-mail révélé par «Le Monde» et saisi par les policiers est éclairant: adressé le 19 juin 2011 par un ex-préfet

français, membre de l'équipe d'intervention devant aider Patokh Chodiev, à Claude Guéant. «Vendredi 17 juin à 17 h 30, le ministre de la Justice belge a annulé les trois chefs d'inculpation à l'encontre de l'homme d'affaires du Kazakhstan Patokh Chodiev (un ami du président Nazarbaïev) qui avait sollicité le président il y a deux ans pour trouver un soutien politique en Belgique en faveur de son ami [...]. J'ai donc suivi cette affaire depuis en mettant en place un groupe de travail en Belgique [...] en sollicitant le ministre d'Etat Armand De Decker. Pour résoudre cette affaire, un texte de loi a été voté il y a un mois, organisé et suscité par Armand De Decker, qui a sensibilisé trois ministres: Justice, Finances et Affaires étrangères.» Il conclut «M. Chodiev a une dette – je pèse mes mots – immense à l'égard de la France.»